Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260427-2026_04_04-DE

Délibération n°2026-04-04

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
22/04/2026
Date d'affichage :
22/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 27 avril à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

**Etaient également présents :**
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

**Absentes excusées :** Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET) et Sabine MARTIN (donne procuration à Hervé LANOE)

**Secrétaire de séance :** Magalie GUIMARD

## OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Mme la conseillère déléguée aux finances présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2026. Le budget primitif est voté par chapitre. Les opérations sont présentées dans le budget pour information.

Le budget primitif 2026 s'équilibre :
- en fonctionnement : 2 096 360 €
- en investissement : 1 443 846 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée aux finances et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- d'approuver le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus et détaillé en séance

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Magalie GUIMARD